

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
du lundi 04 mai 2026 à 19 heures 15  
sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire**

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

**Etaient présents :** Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSOONE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

**Etaient excusés :** Mathilde SOLERE

**Ont donné pouvoir :** Mathilde SOLERE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal .....	29 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice .....	15
Nombre de conseillers municipaux présents .....	14
Nombre de votants .....	15

**Secrétaire de séance :** Xavier BAINUM

---

**La séance est ouverte à 19h15**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la réunion de ce jour, dont l'objet est la constitution des commissions, permettra de rassembler des compétences et des profils complémentaires.

**N° 2026-45 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 avril 2026 à 19h15**

*5-Institutions et vie politique. 5.2. Fonctionnement des assemblées*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 20 avril 2026 à 19h15 présidé par M. Erick MAGLI, Maire.

*Monsieur Xavier BAINUM indique qu'une erreur matérielle s'est produite dans la délibération n° 2026-34 : lors du vote Monsieur Guillaume BUGNET s'est abstenu tandis que Monsieur Xavier BAINUM a voté pour. Cette rectification est sans incidence sur le résultat du vote et sur le sens de la délibération adoptée.*

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**APPROUVE** le compte rendu du conseil municipal du 20 avril 2026 à 19h15.

**N° 2026-46 : Commission d'appel d'offres**

*5. Institutions et vie politique .5.3. Désignation des représentants*

**Election des membres composant la commission d'appel d'offres**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L 1411-2 à L 1411-5,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la CAO est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, du maire (ou de son représentant : Président de droit) et de 3 membres du conseil municipal,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres pour la durée du présent mandat.

-La liste « 1 » présente :

Hervé CHARRUEL, membre titulaire  
Aline DURET, membre titulaire  
Jean-Bernard FAVRE, membre titulaire

Guillaume BUGNET, membre suppléant  
Ghislaine WILLEMEN, membre suppléant  
Olivier DARRAS, membre suppléant

Il est ainsi procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votant : 15  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 15

**La liste unique présentée a remporté la totalité des suffrages exprimés (15 voix)**

**LE CONSEIL municipal**, par 15 voix

DECLARE élus :

Hervé CHARRUEL, membre titulaire  
Aline DURET, membre titulaire  
Jean-Bernard FAVRE, membre titulaire

Guillaume BUGNET, membre suppléant  
Ghislaine WILLEMEN, membre suppléant  
Olivier DARRAS, membre suppléant

### **Commission communale des impôts**

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire, président et six commissaires

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques.

Monsieur le Maire propose de réfléchir à la composition de cette commission et de la soumettre au vote lors du prochain conseil municipal.

### **Commission électorale**

La commission électorale se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

Dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- De 3 conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire
- De 2 conseillers municipaux appartenant à l'opposition

### **Composition de la commission électorale est la suivante :**

- Dominique THIOLLAY,
- Marion SUPULCHRE,
- Oliver DARRAS,
- Christelle LANGRENE
- Xavier BAINUM

### **N° 2026-47 : Constitution des commissions municipales**

#### *5. Institutions et vie politique .5.3. Désignation des représentants*

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité de constituer des commissions municipales permanentes dites d'instruction et composées exclusivement de conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose la formation des commissions municipales ci-après, lesquelles présidées de droit par le Maire, pourront travailler en son absence ou un empêchement sous la vice-présidence d'un de ses membres désignés ou encore sous la présidence déléguée d'un Adjoint en charge du domaine de compétences de la commission.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que, afin de garantir le respect de la représentativité, chaque commission sera composée de cinq membres au maximum dont un membre issu de l'opposition, le Maire étant membre de droit de l'ensemble des commissions.

### **Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**CONSTITUE** les Commissions Municipales formées des élus du Conseil Municipal ainsi qu'il suit :

### **1 - COMMISSION COMMUNICATION :**

- Olivier DARRAS
- Marion SEPULCHRE
- Mathilde SOLERE
- Christelle LANGRENE

### **2 - COMMISSION HANDICAP – INCLUSION**

Sous la Vice-présidence de Ghislaine WILLEMIN

- Olivier DARRAS
- Sabine MOILLE
- Xavier BAINUM

### **3 - COMMISSION URBANISME**

Sont membres : tous les conseillers municipaux

### **4 - COMMISSION FLEURISSEMENT / ENVIRONNEMENT**

Sous la Vice-présidence de Hervé CHARRUEL

- Hubert JACOBSOONE
- Marion SEPULCHRE
- Christelle LANGRENE

### **5 - COMMISSION PORT & PARKING**

Sous la Vice-présidence de Jean-Bernard FAVRE

- Hubert JACOBSOONE
- Olivier DARRAS
- Xavier BAINUM

### **6 - COMMISSION FINANCES**

Sous la Vice-présidence de Ghislaine WILLEMIN

- Aline DURET
- Hervé CHARRUEL
- Jean-Bernard FAVRE
- Xavier BAINUM

### **7 - COMMISSION SOUTIEN INTERGENERATIONNEL**

- Nourredine BOUMEHRES
- Sabine MOILLE
- Mathilde SOLERE
- Xavier BAINUM

### **8 - COMMISSION CULTURE / PATRIMOINE**

Sous la Vice-présidence de Jean-Bernard FAVRE

- Marion SEPULCHRE
- Mathilde SOLERE
- Christelle LANGRENE

## **9 - COMMISSION ASSOCIATIONS/EVENEMENTIEL**

Sous la Vice-présidence de Jean-Bernard FAVRE

- Nourredine BOUMEHRES
- Dominique THIOLLAY
- Marion SEPULCHRE
- Guillaume BUGNET

## **10 - COMMISSION TRAVAUX (bâtiments et voiries)**

Sous la Vice-présidence de Hervé CHARRUEL

- Jean-Bernard FAVRE
- Olivier DARRAS
- Nourredine BOUMEHRES
- Guillaume BUGNET

Monsieur le Maire informe que, concernant les référents de quartiers, une réflexion est en cours.

### **Informations diverses :**

Courrier de l'opposition en date du 1<sup>er</sup> mai 2026 : Monsieur le Maire répond qu'à ce stade, Thonon Agglomération a jugé préférable de ne pas diffuser le recours de l'Etat contre le PLUI-HM afin de ne prendre aucun risque vis à vis de la stratégie de réponse.

Dates des prochains Conseils Municipaux :

- 05/06/2026
- 22/06/2026
- 20/07/2026
- 07/09/2026
- 05/10/2026
- 02/11/2026
- 07/12/2026

***La séance est levée à 20h34.***

Le Maire,  
Erick MAGLI



The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Yvoire (74140) with a signature in black ink over it. The stamp contains the text 'MAIRIE D'YVOIRE' at the top, '74140' at the bottom, and '(H. 1888)' at the bottom right. The signature is a large, stylized cursive mark.

La secrétaire de séance,  
Xavier BAINUM



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bainum', written over a horizontal line.